

Convocation transmise par voie
électronique le 11 octobre 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT du mois d'OCTOBRE à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N°24-258
PERSONNEL
TABLEAU DES EMPLOIS
AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE
SERVICE PETITE ENFANCE
(Abrogation de la délibération n° 24-117 du Conseil Municipal du 11 avril 2024)

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mmes Linda **BOUCHICHA**, Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, M. Roger **CAMOIN**, Adjoint au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Pierre **DHARREVILLE**, Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Carole **CAHAGNE**, M. Thierry **BOISSIN**, Mme Joëlle **COULOMB**, MM. Jean-Luc **DI MARIA**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
M. Pierre **CASTE**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Marc **VILLANUEVA**
M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gilles **PICARD**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia **SABATIER**
M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. André **BOYÉ**
Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUÉ**

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

M. Franck **FERRARO**, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Odile TEYSSIER-VAISSE, Adjointe de Quartier**, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241018-CM24_34296-DE
Date de télétransmission : 06/11/2024
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Chaîne d'intégrité du document : A6 16 2E EF 2E 36 C3 1A 2D E2 C4 4D 21 F6 26 48
Publié le : 06/11/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/459290>

Considérant qu'il est nécessaire de corriger les erreurs matérielles de la délibération précédente,

Considérant qu'il est nécessaire de créer 1 poste de magasinier et 1 poste d'agent polyvalent de restauration remplaçant pour renforcer le secteur de sites de production au sein du Service Petite Enfance,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de 2 postes pour passer de 31h30 à 35 heures hebdomadaires pour renforcer le secteur de sites de production au sein du Service Petite Enfance,

Considérant les mobilités au sein du Service,

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 24-117 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 portant approbation du tableau des emplois du Service Petite Enfance au sein de la Direction Éducation Enfance,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 9 octobre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 octobre 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver la création d'un poste de magasinier et d'un poste d'agent polyvalent de restauration remplaçant à temps complet du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,**
- A approuver le passage à 35 heures hebdomadaires de 2 postes précédemment à 31h30 hebdomadaires,**

- A approuver le tableau des emplois du Service Petite Enfance au sein de la Direction Éducation Enfance de la DGA Services à la Population, ci-après :

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Postes
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Directrice - Puéricultrice	1
			Responsable de Service	1
			Responsable de Secteur	1
TOTAL CATÉGORIE A				3
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Référente Famille - Données activités CAF	1
TOTAL CATÉGORIE B				1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs territoriaux	Agent administratif polyvalent - Secteur comptabilité	1
			Agent chargé de la gestion des temps du personnel dans les EAJE	1
			Agent chargé de la paye - remplaçants - Formation Professionnelle	1
			Agent chargé de la planification des agents remplaçants	1
			Agent comptable	2
			Assistante administrative	1
			Référente Secteur Technique et Règlementation Administrative	1
TOTAL CATÉGORIE C				8
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE				12
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Coordinatrice projets manifestations, communication et promotion des actions du Service	1
TOTAL CATÉGORIE B				1
TOTAL FILIÈRE ANIMATION				1

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Postes
MÉDICO-SOCIALE	A	Puéricultrices territoriales	Directrice	2
			Directrice Adjointe puéricultrice - Référente santé inclusif	1
			Directrice - Référente santé inclusif	1
			Puéricultrice - Référente santé inclusif mutualisée	2
		Éducateurs territoriaux de Jeunes Enfants	Animatrice Relais Assistants Maternels	1
			Directrice	3
			Directrice Adjointe - EJE	1
			Directrice Jardin d'Enfants	2
			Éducateur de Jeunes Enfants	8
			Responsable - Animatrice	1
		Pédicures, etc...	Diététicienne	1
		Psychologues territoriaux	Psychologue	2
TOTAL CATÉGORIE A				29
MÉDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de Puériculture	54
TOTAL CATÉGORIE B				54
MÉDICO-SOCIALE	C	Agents sociaux territoriaux	Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)	1
			Agent Spécialisé Petite Enfance	55
		Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent Spécialisé Petite Enfance	10
TOTAL CATÉGORIE C				66
TOTAL FILIERE MÉDICO-SOCIALE				149
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Responsable	1
TOTAL CATÉGORIE B				1

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste	Nombre de Postes
TECHNIQUE	C	Adjointes techniques territoriaux	Agent polyvalent de restauration	14
			Agent polyvalent de restauration-remplaçant	1
			Agent polyvalent mis à disposition (gel)	2
			Chauffeur livreur	1
			Magasinier	1
TOTAL CATÉGORIE C				19
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE				20
TOTAL GÉNÉRAL				182

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels conformément à l'application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

La présente délibération abroge la délibération n° 24-117 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance


Odile TEYSSIER-VAISSE

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20241018-CM24_34296-DE
Date de télétransmission : 06/11/2024
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Chaîne d'intégrité du document : A6 16 2E EF 2E 36 C3 1A 2D E2 C4 4D 21 F6 26 48
Publié le : 06/11/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/459290>